

Présents : Mme Donatin, Maire,

Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.

Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

Absents excusés :

M. Le Rétif donne pouvoir à M. Fouchet

Mme Brioul donne pouvoir à M. Joubin

M. Stoffel donne pouvoir à Mme De Panthou

Mme Quesnel

Mme Grenèche

Secrétaire : Mme Lanfranc De Panthou

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 3 JUILLET 2023

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 3 juillet 2023. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

M. PIGNOREL :

Le samedi 30 septembre, de 14h à 17h à l'espace Senghor, auront lieu les premiers Ateliers M.A.U.D, pour *Méthodes Accessibles Utiles et Durables*. Les ateliers, ouverts à tous et pour tous les âges, seront pour 3 d'entre eux dédiés à la pratique du vélo : un atelier sur la réparation du vélo, avec l'intervention de l'association Vélisol ; un atelier sur l'entretien de son vélo, en partenariat avec les Cyclos de l'Odon et un atelier « remise en selle », animé par un policier municipal de Verson appuyé d'un représentant de la Préfecture en matière de sécurité routière. Le 4^{ème} atelier est un atelier ouvert et participatif où on espère que les participants nous diront sur quelles autres thématiques ils veulent que des ateliers aient lieu, avec eux, le vélo n'est qu'un début. On peut parler d'écologie et faire mouvement dans Verson, avec des habitants volontaires, sur d'autres thèmes, la low tech, la réparation... en fonction de ce que les Versonnais souhaitent.

M. JOUBIN :

- Réalisation d'une allée PMR aux Ateliers de l'Odon.

- Déménagement estival de la restauration scolaire aux Ateliers de l'Odon, du fait des travaux : remerciements aux services techniques et aux différents intervenants.

- Restaurant scolaire - point sur le chantier : l'ensemble des travaux de démolition a pu se faire avant la rentrée. Une partie du préau a pu être conservée provisoirement.

- Travaux estivaux, quelques exemples : ravalements de façade des logements rue des monts, autorisés par Mme la Maire au travers d'une déclaration préalable de travaux déposée par la mairie ; remplacements des luminaires par des leds au tennis et changement du revêtement de l'aire de jeu ; réfection du 2^{ème} vestiaire au gymnase ; réemploi des LED de l'ancien restaurant scolaire vers la salle de classe des CP-CE1...

Le tunnel R1 sera installé au foot en Octobre. D'autres travaux viendront aux vacances de la Toussaint.

M. LE BOURGEOIS :

- Rue Haute Vergée : lancement du marché public de travaux du 4 au 27 septembre, CAO prévue le 6 octobre pour une délibération au prochain conseil et notifications aux entreprises dans la foulée.

- Rond point Wessex : reprise des enrobés et des peintures routières

- Allée Jacques Prévert : reprise des enrobés, du parking depuis la rue St Manvieu jusqu'à l'ADMR

- Rue de la Croix-Beaujard : extension de l'éclairage public côté droit en allant vers le plateau Perruques.
- Aménagements vélo rue du Général Leclerc 1^{ère} tranche depuis la rue la Valette à la rue du loup Pendu. Réunion publique 2^{ème} tranche à venir, avant la fin de l'année.
- Confirmation du SDEC de la mise en service d'une borne rechargeable pour véhicules électriques place de l'église (recharge de type semi rapide (24 kw).
- Installation de l'abri vélo sur le parking du stade rue Pierre de Coubertin.

M. DELOGET :

- Rentrée des associations : à noter, la mise à disposition par la commune de Fontaine-Etoupefour d'un terrain de foot et de vestiaires au Club de foot de Verson.
- Forum des associations du 9 septembre : tout s'est bien déroulé mais on constate une baisse de fréquentation cette année qui nous incite à réfléchir pour trouver une nouvelle formule pour l'an prochain.

M. Grelier : Comment cela s'est-il passé pour la mise à disposition du terrain de foot ? C'est le Maire de Fontaine qui a voulu mettre le terrain à disposition ? Il y a 10 ans, quand l'Inter Odon a été créé en rassemblant plusieurs clubs, c'est lui qui était à l'origine de cette fusion.

Mme Donatin : Le club de Verson demande de nouveaux équipements particulièrement des vestiaires pour répondre à l'augmentation des effectifs de la section féminine. Nous avons trouvé une solution intermédiaire.

En juin, j'ai sollicité le Maire de Fontaine-Etoupefour car j'avais l'information que ses terrains étaient sous-utilisés. Il a accepté de mettre à disposition de l'AS Verson un terrain et des vestiaires (qu'il s'est engagé à rénover) lors d'une rencontre entre le Président du Club de Verson, le Maire de Fontaine et les élus de Verson.

M. Grelier : Il n'y pas eu de rencontre avec le Président du club Inter Odon, Yannick Gérard ? Il habite Verson. Cela met le club en difficulté car outre le terrain, le maire de Fontaine-Etoupefour retire sa subvention.

Mme Donatin : Je comprends que la perte de la subvention mette ce club en difficulté mais c'est une décision de la commune de Fontaine. Le maire et son équipe municipale ont fait le choix de mettre à disposition un terrain et des vestiaires car ils constatent que les enfants de Fontaine sont majoritairement inscrits au club de Verson. Je veux bien recevoir le Président du club Inter Odon en compagnie du maire de Fontaine mais je ne souhaite pas m'immiscer dans des décisions communales.

Ce que je trouve intéressant dans ce partenariat, c'est la mutualisation des installations.

M. Deloget : Il faut rappeler que le club Inter Odon n'utilise pas le terrain ni les vestiaires de Fontaine.

Mme Donatin : Ce n'est pas le seul cas où des équipements sont mis à disposition par la commune de Fontaine à des associations installées principalement sur Verson (Ex : Lamido). La Gym volontaire Fontaine-Verson occupe également des salles situées dans les deux communes.

Mme DELBECQUE :

- Bilan de l'été des ACM : même fréquentation du centre de loisirs que l'an dernier, 200 enfants inscrits. Thème : les arts.

- Demain a lieu le comité de pilotage avec Familles Rurales : la convention prend fin ce 15 septembre.

Marie Lambard prendra son poste en tant qu'apprentie au 18 septembre, en BPJEPS, 2 jours en cours les lundis et mardis et 3 jours à Verson. Elle est également disponible pour travailler à Verson pendant les vacances scolaires. Elle est arrivée dans l'équipe d'animation le 4 septembre.

Mme PERRIER :

- La commission culture s'est réunie le 7 septembre, notamment pour élaborer la programmation de janvier à juin 2024 (la plaquette sera distribuée en décembre).

- Prochainement, la francophonie est à l'honneur avec 2 escales soutenues par la DRAC de Normandie : l'Afrique, avec l'*African book truck* les 16 et 17 septembre dans le parc de la maison Senghor puis l'Asie, à l'occasion d'une rencontre d'auteurs et d'autrices animée par Bernard Magnier le vendredi 22 septembre et d'une soirée Latitudes, le mercredi 27 septembre avec la franco-coréenne Elisa Shua-Dusapin.

- Le samedi 7 octobre, à 10h, nous vous proposons un spectacle de danse plein de poésie et adapté aux petits de 9 mois à 5 ans : *Chemins faisant*.

- La présentation de la sélection « Allons-y ensemble » aura lieu à l'espace Senghor le mardi 10 octobre. Cette année, un nouveau partenaire fait son apparition : le Théâtre de la Renaissance à Mondeville, en remplacement de la Comédie de Caen. Autre nouveauté, nous avons mis en place un comité de sélection réunissant des membres de la commission culture, des agents du service culturel et deux fidèles spectatrices. Nous espérons que leurs choix feront envie à un large public.

- Point d'étape sur le fonctionnement de la boîte retours qui se trouve à l'entrée de l@ bibliothèque : pour rappel, on ne peut y déposer des documents que si l@ bibliothèque est fermée. C'est un outil qui rencontre un grand succès auprès du public. Le plus souvent, elle est pleine le lundi matin et les agents ont noté que cela facilitait le retour des documents. Ils ont moins de rappels à envoyer aux usagers puisqu'il est possible de rendre les documents 7 jours sur 7 et 24h/24.

Mme DE PANTHOU :

- Registre des personnes vulnérables : le plan "vague de chaleur" (anciennement appelé plan canicule) n'a pas été activé. La campagne officielle se termine le 15 septembre, avec toutefois une possibilité de prolongation suivant l'évolution de la météo.

- Repas des Aînés le 26 novembre 2023 : recherche de bénévoles pour le jour J ainsi que pour la préparation en amont le vendredi 24 et samedi 25 novembre.

Pour information, le tarif des convives payants (les personnes seules peuvent inviter un convive) a été fixé à 36€/personne.

- Mutuelle dite communale : une réunion publique d'information se tiendra le vendredi 6 octobre à 18h, salle des Anciens Combattants. La mutuelle choisie est la Mutuelle Familiale de Normandie, la convention est en cours de signature.

- Visas sport culture : c'est un dispositif désormais bien connu des Versonnais, concernant les jeunes entre 5 et 15 ans. Il s'agit d'une aide financière, allant de 25 à 50€, pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle. La campagne 2023, concernant l'année 2023-2024, a bien débuté. Il y a déjà eu beaucoup de demandes, avant le Forum des associations, et avant la distribution des flyers dans les cahiers des écoliers. Il n'y a pas eu de modification concernant le montant des aides octroyées.

- Forum des associations : pour la deuxième année consécutive, le CCAS a été présent au forum des associations, le but étant d'échanger avec les Versonnais, d'expliquer les missions du CCAS, de présenter les dispositifs proposés à la population... je remercie les personnes qui se sont relayées pour faire les permanences.

Mme Le Déroff fait un bilan de la fréquentation du stand et du type de renseignements qui ont été donnés.

M. GUÉ :

- Point sur les effectifs de rentrée scolaire : 118 élèves à Françoise Dolto, une augmentation surprise puisque nous attendions 107 enfants. 44 PS / 39 MS / 35 GS : 5 classes.

205 élèves à Victor Hugo, soit une baisse de 7 élèves (212 l'an dernier) : 9 classes + 1 classe ULIS.

- L'actualité principale de rentrée est la mise en place de la restauration aux Ateliers de l'Odon, salle Pierre Hébert. M. Gué souligne le formidable travail de préparation à la fois des équipes des services techniques, de celles du pôle enfance et de la police, de la communication, dans une belle collaboration, menant à un accueil en restauration de qualité et un processus visant au maximum de sécurité des enfants lors du transfert. Le défi a été relevé. Il remercie également Olivier Joubin et Stéphanie Delbecque pour leur aide sur place. Un préau est en cours de livraison.

Les horaires à l'école Victor Hugo ont été modifiés : 8H30-11H30 et 13h30-16H30, pour permettre aux enfants les temps de trajet le midi.

- Rencontre avec Mme Valérie Brunel, nouvelle inspectrice de circonscription, visite des écoles et échanges sur les projets en cours ou à venir, sensibilisation sur le contexte démographique de Verson.

Mme Brioul (excusée => Mme Donatin) :

- Journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre : les visites de la maison connaissent toujours un grand succès. Tous les créneaux sont retenus sur les 2 jours et l'association Présence Senghor assurera même des visites pendant les 15 jours qui suivront les Journées du Patrimoine de façon à répondre à toutes les demandes.

- Projet Patrimoine Senghor : lors du prochain conseil municipal, un projet de convention sera soumis à délibération, avec une proposition de budget pluriannuel. Ces documents constitueront les fondements des étapes du travail que nous avons engagé avec les partenaires. Cependant, depuis plusieurs mois la Commission Senghor peine à se réunir. Plusieurs réunions ont été annulées par manque de participants

ou parce que seuls des membres de la Municipalité étaient présents. Ce fonctionnement ne nous semble pas satisfaisant pour avancer sur ce dossier. La Municipalité souhaite proposer la constitution d'une commission élargie à tous les conseillers municipaux qui souhaitent suivre ce projet.

Une commission devra se tenir d'ici le 16 octobre pour débattre d'un projet de convention et de budget pluriannuel.

M. Courteille demande ce qu'est cette convention et qui sont les partenaires sollicités.

Mme Donatin explique que les partenaires signataires de la convention sont la DRAC (l'Etat), le Département, la Région, Caen la mer. Ces partenaires veulent s'appuyer sur une délibération de la commune qui s'engage sur une démarche à travers une convention et un budget pluriannuel. Ces documents ont été préparés en Comité technique mais doivent être discutés en commission avant de les présenter au Conseil municipal.

Ce projet doit aussi être remis dans un contexte plus général, avec l'ensemble des projets inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la commune ou qui sont nécessaires à l'avenir (le gymnase, l'école Victor Hugo...). Pour prioriser, il faut s'appuyer sur des outils d'aide à la décision comme les diagnostics, les pré-études. Alors le Conseil municipal pourra fixer les priorités pour la commune.

Sur le patrimoine Senghor, nous savons que nous ne pourrions pas mener ce projet sans l'appui de nos partenaires. Nous n'avons pas encore défini un projet détaillé et nous ne savons pas quel montant sera nécessaire pour sa réalisation. Il nous semble important qu'une commission examine ce dossier au préalable.

M. Courteille se dit satisfait de cette réponse et enthousiaste pour une réflexion et un projet qui se dessine pour ce patrimoine.

Mme DONATIN :

- Réunion le 28 août avec le cabinet Terralim pour préparer le fonctionnement de la cuisine et du restaurant scolaire, avec la préparation d'un marché public pour la mise à disposition d'un cuisinier chargé de la gestion du restaurant scolaire et de l'achat des denrées alimentaires. L'exemple de la commune de Bellengreville avait été très inspirant pour adopter ce fonctionnement.

- Appel d'offre de travaux en cours pour la réalisation de la voirie nord écoquartier/voie verte/haie bocagère. Délibération au prochain conseil après réunion de la Commission d'appel d'offre (CAO) prévue le 6 octobre (horaire à confirmer).

La subvention sollicitée auprès de la Préfecture (DETR/DSIL) n'a pas été accordée. En revanche, le Département du Calvados soutiendrait financièrement la réalisation de la voie verte et de la haie bocagère (37% de cofinancement de la voie verte notamment), soit plus de 30 000 € de subventions.

- Appel d'offre en cours pour renouveler tous les contrats d'assurance de la collectivité au 1^{er} janvier. Délibération au prochain conseil normalement, après réunion de la CAO également le 6 octobre.

- Tirage au sort des jurés d'assise : le tirage au sort annuel pour la constitution des jurés d'assise a eu lieu le 4 septembre en mairie, à partir des listes électorales. 9 personnes reçoivent un courrier leur expliquant la procédure. Les noms des 9 personnes sont donnés. Mme Donatin rappelle que ce n'est pas parce qu'on a été tiré au sort que l'on va être sollicité *in fine*.

- Contentieux Ligue de tir de Normandie/Commune de Verson : la période de procédure contradictoire est arrivée à échéance le 22 août (dépôt des derniers mémoires). Nous sommes dans l'attente de la date du jugement de la Cour administrative d'Appel de Nantes.

- Recrutement en cours d'un ou une chargé(e) d'urbanisme suite au départ d'Anastasia Mary-Gautier à la mi-octobre. Nous tenons à la féliciter pour cette mobilité vers une autre collectivité. Clôture des candidatures le 15 septembre.

A VENIR :

- Réunion le 15 septembre avec le service Mobilité de Caen la mer, le Département et la commune de St Manvieu concernant le projet de piste cyclable reliant la sortie de Verson (A84) et St Manvieu sur la RD147A.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

M. DEAU :

Réunion du Copil sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) le 08/09 : un projet de zonage pour les publicités et pour les enseignes des commerces et entreprises, avec des règles détaillées et une application prévue pour 2024 à l'ensemble du territoire de Caen la mer.

Délégation probable des instructions dans les communes.

4 zones seraient définies : secteur patrimonial, secteur habitat, les zones d'activités et les axes structurants (rue du Général Leclerc, dans sa partie non patrimoniale).

3 zones d'enseignes : secteur patrimonial, secteur habitat et secteur des ZA.

Pas d'enseignes lumineuses la nuit, protection des zones naturelles sensibles et du cadre de vie, objectif de cohérence et de lisibilité... Ce règlement en s'appliquant devra aussi nécessiter des mises en conformité progressives de la part des publicitaires et des entreprises avec enseignes.

Les travaux vont se poursuivre pour élaborer ces règles.

Une réunion publique a lieu le 19 septembre 2023.

M. MONSIMIER :

Commission Environnement le 05/07 consacrée au réseau de chaleur urbain de Caen-Nord.

M. JOUBIN :

Suite à la délivrance par Enedis des courbes de charge, le service énergétique de Caen la mer va pouvoir commencer ses pré-études sur le photovoltaïque pour Victor Hugo.

Mme DONATIN :

- Conférence des maires le 11/09 : le projet « Hommage aux Héros » porté par la Région Normandie va être abordé. Initialement, le projet devait s'implanter à Carentan mais il est maintenant proposé sur le plateau de Colombelles.

Les détracteurs avancent deux arguments principaux contre le projet :

- le sensationnalisme qui peut heurter des Normands dans leur histoire personnelle.

- la préservation du site de Colombelles qui n'a pas vocation à devenir un site d'attraction touristique mais plutôt à rester un site industriel.

M. Grelier : ce n'est pas une attraction mais une façon de relater les faits avec une certaine interaction, visualisation du passé, via du cinéma. Mais je peux comprendre que des personnes âgées puissent être heurtées.

Mme Donatin : Ce projet s'inscrit dans l'esprit du Puy du Fou. La différence est que le Puy du Fou relate des événements historiques lointains. Ce n'est pas le cas du projet « Hommage aux héros » qui relate un passé proche.

M. Courteille souligne qu'il y a déjà beaucoup de musées sur le sujet dans la région.

Mme Perrier demande au profit de qui se ferait un tel projet, quelles seraient les retombées directes et indirectes pour les habitants de Caen la mer.

M. Joubin se demande si ces mêmes débats ont eu lieu au moment de la création du Mémorial.

Mme Donatin tiendra le conseil municipal informé de la suite donnée au projet à Caen la mer.

- Réunion de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) - mercredi 13 septembre : enveloppes de secteur revues pour un certain nombre de communes, restitution de la compétence création et extension de cimetières aux communes et la création d'un service commun pour la gestion du nouveau palais des sports.

- Restitution de l'étude sur Lamido, annulée le 7 juillet, aura lieu le vendredi 15 septembre.

- 20 septembre 9h-17h : Invitation à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux - Séminaire sur la réduction des déchets (Caen la mer et Syvedac) à La Loco, à Mézidon-Canon.

- Mme Donatin a été interpellée sur le fait que la déchèterie de Mouen ne prendrait bientôt plus les déchets verts : cette affirmation est fautive.

M. Monsimier explique qu'il y a sans doute une confusion avec le fait qu'au 1^{er} janvier 2024, il y a une obligation de proposer une solution pour le traitement des biodéchets.

M. Simon explique également que certains reportages peuvent soulever ces inquiétudes mais cela ne concerne pas le territoire de Caen la mer.

URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC L'EPFN

M. Deau, maire-adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commission urbanisme en février 2023 s'est demandé comment garder une vigilance sur certaines parcelles au travers d'une procédure de périmètre de projet ou de PAPAG.

La commune a continué à examiner les outils à sa disposition.

La commune souhaite évaluer la faisabilité de plusieurs projets d'aménagement situés sur des parcelles privées - une résidence pour seniors d'une part, une chaufferie-bois d'autre part, pour alimenter des bâtiments communaux (écoles et mairie). Elle souhaite également étudier la possibilité de préempter les parcelles concernées en cas de vente par leurs propriétaires afin de maîtriser les aménagements urbains futurs sur ces périmètres.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- La parcelle cadastrée section AH n°212, d'une surface de 5 624 m², située 12 rue de l'église (à l'angle avec la rue du Moulin-Latour).
- La parcelle cadastrée section AH n°55, au 20 rue de l'église à Verson, d'une surface de 1 450 m².
- La parcelle cadastrée section AH n°56, au 18 rue de l'église, d'une surface de 1 538 m².

L'accompagnement de l'EPFN est sollicité au travers de deux dispositifs :

- la réalisation d'une étude « Flash » qui permet, au-travers d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique, d'avoir un éclairage rapide sur une hypothèse d'aménagement et d'aider à la décision sur la poursuite ou non d'un projet. L'étude est prise en charge à 100% par l'EPFN.

- le portage foncier des projets : il est possible de déléguer la préemption des parcelles, et donc leur acquisition, à l'EPFN via une convention de réserve foncière. Le droit de préemption étant de compétence intercommunale, son exercice doit au préalable être délégué du président de la communauté urbaine au maire de la commune. La convention de réserve foncière est valable pour une durée de 5 ans (prolongeable dans les faits), échéance avant laquelle la commune doit procéder au rachat de la parcelle à l'EPFN (et/ou à sa revente à un tiers). Le portage foncier est gratuit.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention « Etude Flash » avec l'EPFN pour les 2 projets pré-cités et d'autoriser la signature de conventions relatives à la constitution de réserves foncières par l'EPFN pour les 3 parcelles concernées.

M. Bouchard : on avait pris une délibération sur ces parcelles ?

M. Deau : Cela avait été évoqué en conseil et en commission, on avait une 4^{ème} parcelle mais qu'on a retirée du périmètre.

Mme Donatin : cette proposition nous permettra d'avoir un œil sur ces parcelles. Ce qui est intéressant c'est que l'EPFN peut acheter à notre place, sur la base d'une évaluation des Domaines, afin qu'on puisse monter un dossier porté par la commune.

M. Deau : les études FLASH sont rapides et le portage foncier permet d'être réactif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature des conventions ainsi présentées.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT - MARCHE DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Joubin, maire-adjoint délégué au patrimoine bâti, rappelle que le chantier a démarré le 5 juin 2023. Après une phase préparatoire et d'études complémentaires, l'entreprise titulaire du lot 1 de travaux a procédé aux principaux travaux de démolition prévus dans le temps imparti. Elle a néanmoins rencontré un premier aléa : une cuve enterrée de 12m³ a été découverte et a dû être détruite, curée et remblayée. Il s'agissait aussi de démolir des carrelages au sol pour remettre à niveau 0 la dalle complète. Ce n'était pas prévu dans le marché initial.

Cela occasionne une plus-value au marché d'un montant de 5 868 € TTC sur un marché à 30 498 € TTC, soit un montant supérieur au seuil autorisant Madame la Maire à signer un avenant au contrat (avenant de 5% maximum). Cet avenant en plus-value doit donc être validé par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux sur le restaurant scolaire (lot 1 - démolition).

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Mme Donatin poursuit en revenant sur le fait que la délibération précédente a été nécessaire car la délibération fixant les délégations du conseil municipal au maire prise en mai 2020 autorise la signature d'avenants aux contrats dans le cadre de marchés publics « qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % ». Il est donc proposé de modifier la délibération pour autoriser la signature d'avenants « dans la limite des crédits inscrits au budget et dans le respect du code des marchés publics en vigueur ».

Les crédits sont ceux qui ont été votés au budget et lors de l'approbation de l'AP/CP sur l'opération. Le code des marchés publics en vigueur prévoit une autorisation de variation +/- 5% du montant d'un marché de prestations de services, et de +/- 15% du montant d'un marché de travaux. Au-dessus de ces limites, le conseil devra prendre une délibération directement.

Mme Roux demande si une information sera bien faite après-coup en conseil.

Mme Donatin répond que ce sera bien le cas, y compris en commission Patrimoine bâti.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PAR CAEN LA MER POUR 2024

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que la taxe d'aménagement est une recette fiscale perçue de plein droit par la communauté urbaine. Cependant, une délibération permet de reverser tout ou partie du produit de cette taxe aux communes membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leur compétence. Le conseil communautaire, par délibération du 22 juin 2023, a décidé le reversement de 75% du produit de la taxe d'aménagement au profit des communes membres, pour l'année 2024. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention instaurant ce reversement, pour un an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE

Monsieur Deau poursuit et indique que depuis la publication du décret n°2023-822 du 25 août 2023, Verson est éligible à l'application d'une majoration de la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Par délibération prise avant le 1^{er} octobre, la commune peut instaurer une majoration d'un pourcentage compris entre 5% et 60% de cette part.

Selon l'INSEE et le dernier recensement effectué en février 2023, la commune compterait 79 logements dits occasionnels/résidences secondaires/logements vacants. La Trésorerie indique que la commune perçoit un produit de 9 853 € de taxe d'habitation appliquée à 57 logements. Un certain nombre de logements bénéficient de dégrèvements.

Le taux de majoration ne peut excéder le taux plafond de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est à 41,01 % pour Caen la mer.

Il est proposé de majorer de 60 % la part de cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Si la commune majore la part de cotisation de taxe d'habitation appliquée à ces logements de 60 %, elle fixera un taux à 21,6% et peut s'attendre à un produit perçu supplémentaire de 5 912 €.

La délibération prise avant le 1^{er} octobre d'une année est applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante.

Mme Roux : est-on obligé de mettre ce taux au maximum dès 2024 ? Les propriétaires ont certes un bien mais ils n'ont pas forcément beaucoup de moyens.

M. Simon : s'ils n'ont pas les moyens, ils peuvent revendre ce bien. Il y a des gens qui n'arrivent pas à se loger.

Les échanges portent sur les arguments derrière ce décret qui vise sans doute à ce que les logements vides soient remis sur le marché du logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de majorer de 60% la part de cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Afin de répondre à un besoin de personnel en RH et à l'accueil en mars 2022 et auprès de la DGS en juin 2023, il a été conclu des conventions de mise à disposition de personnel avec la Commune d'Epron et la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

Les informations juridiques que nous avions indiquaient que c'était à la collectivité d'origine de prendre une délibération pour autoriser la mise à disposition.

Aujourd'hui, la Trésorerie demande une délibération de la commune. Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal l'accord de signature pour ces 2 conventions et leurs avenants.

Il faudra une nouvelle délibération à chaque fois qu'il y a une nouvelle convention de mise à disposition.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

Deux agents de la commune (un au service administratif, un aux écoles) peuvent bénéficier d'un avancement au grade supérieur. Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

↳ de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (cat. B) et un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 32,50/35^{ème} (cat.C).

↳ de supprimer les postes actuels à savoir un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 32,50/35^{ème}.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h00.

La Maire,

Nathalie DONATIN


